



MAIRIE

69870- POULE LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal **Séance du JEUDI 14 OCTOBRE 2021**

Date de la convocation : 5 octobre 2021

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc,

Excusés : DOMINGUEZ Nicolas pouvoir à CHAMPALE Aymeric ; BEROUJON Jean-Baptiste pouvoir à LABROSSE Bernadette

Secrétaire de Séance : Sonia PEREZ

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 10 septembre 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de modifier l'ordre du jour en supprimant le point relatif à la Convention Territoriale Globale ; et en ajoutant les points suivants : contrat de déneigement et droit de préemption

URBANISME

- 1- Droit de préemption : Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles suivantes : parcelle ZS 48 située « les Monneries » ; parcelle AC 229 située « Plaisance » ; parcelle ZB 29 située « 598 Route des Igauds »

VIE COMMUNALE

- 2- Boîte à livres : Monsieur le Maire informe qu'une administrée a soumis l'idée à la commune l'installation d'une boîte à livres en libre accès. Cette boîte, donne à chacun la possibilité d'y déposer ou d'emprunter des livres avec l'intention de faire partager à d'autres personnes le plaisir de la lecture. Les lecteurs sont invités à déposer et/ou piocher des livres dans cette boîte mise à leur disposition. Au fil du temps, les dépôts équilibreront les emprunts. Monsieur le Maire précise, que la Médiathèque de Poule-les Echarmeaux, ne récupère pas les anciens livres. Cette boîte serait donc un service complémentaire à la médiathèque de notre commune, tout en ayant un but écoresponsable. Il est proposé d'installer cette boîte à livre « Place des Platanes ». La commission embellissement sera en charge de l'acquisition ou de la fabrication de cette boîte ainsi que de son aménagement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à l'installation d'une boîte à livres Place des Platanes et charge la commission « embellissement » pour la création et l'aménagement de celle-ci
- 3- Maison France Services : A l'issue du grand débat national, le Président de la République avait annoncé, en avril 2019, la création des maisons France Services dans chaque canton d'ici la fin de son quinquennat, soit environ 2 000 structures sur l'ensemble du territoire national. Ces maisons France Services doivent permettre aux usagers d'accéder à un bouquet de services au sein d'un même lieu. L'objectif est de rapprocher les services publics au plus près des citoyens, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires. Chaque Français doit pouvoir accéder à une maison France Services à moins de 30 minutes de son domicile d'ici 2022. Pour être labellisée, la structure doit respecter une charte qui impose notamment la présence d'au moins deux agents polyvalents en permanence et un socle de services communs relevant de dix organismes :
 - La Poste
 - Pôle Emploi
 - La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
 - La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf)
 - La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
 - La Caisse de retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services (Agirc-Arrco)
 - La Mutualité sociale agricole (MSA)
 - Les services de la Direction générale des finances publiques (DGFiP)
 - Les services du ministère de l'intérieur
 - Les services du ministère de la justice.

En plus de ces services obligatoires, des services complémentaires pourront être proposés : bornes SNCF, banques, formalités relevant des collectivités (inscriptions scolaires, service social, covoiturage...), mais aussi des espaces de coworking, des salles de formation, des cafés associatifs...

L'Etat et ses partenaires contribueront au fonctionnement de chaque maison à hauteur de 30 000 € par an.

La commune de Poule-les Echarmeaux souhaite saisir l'opportunité de s'engager dans la création d'une Maison France Services qui serait située sur la commune de Lamure sur Azergues.

Cette Maison France Services serait portée par l'association PIMM'S (Point d'Information Médiation Multi Services) de Chauffailles dans le cadre d'un partenariat avec 7 communes du canton : Chenelette, Claveisolles, Grandris, Lamure/Azergues, St Just d'Avray, St Nizier d'Azergues et Poule-les Echarmeaux.

Les communes partenaires apportent les locaux, les équipements et le financement nécessaire au fonctionnement ; l'association PIMM'S se charge de l'embauche, de la formation et de l'encadrement du personnel.

La labellisation « Maison France Services » permet de mobiliser des financements de l'Etat complétant le financement des collectivités et l'éventuel participation d'opérateurs privés.

L'engagement de la commune sur ce dispositif met en évidence la volonté d'offrir de nouveaux services à la population du territoire et de renforcer les services existants et l'attractivité de Poule-les Echarmeaux.

Monsieur le Maire précise qu'une période d'essai d'un an est envisageable, et que l'ouverture de celle-ci est prévue en Décembre 2021. Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création d'une Maison France Services et la conclusion d'une convention avec l'Association PIMM'S et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que tout document inhérent à ce dossier. Il serait souhaitable d'assurer des permanences dans chaque commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la création d'une Maison France Services sur la commune de Lamure sur Azergues, décide de conclure une convention avec l'association PIMM'S Bourgogne pour le portage et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document inhérent à ce dossier.

- 4- Cimetière : Madame Labrosse, Adjointe, rappelle que par délibération n° 2021-16 du 16 avril 2016, le conseil municipal avait approuvé un devis pour l'installation d'un columbarium dans le cimetière du Bourg. Afin d'installer au mieux ce columbarium, il convient d'aménager l'espace. A cet effet, Madame Labrosse donne lecture de deux devis :

- Au Bonheur des Jardins	6 564 € ht
- Acor Nature	3 880 € ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le devis de la société Acor Nature d'un montant de 3 880 € ht.

- 5- Déneigement : Monsieur Desmonceaux, rappelle au conseil municipal, que chaque année, la commune sollicite deux entreprises privées pour effectuer le déneigement de la commune en complément de celui réalisé par l'adjoint technique. Il donne lecture du bilan de la saison dernière = 86 h 30 pour 7 223.50 €. Les nouveaux contrats des Entreprises Mulas et Trichard s'étendent du 15 octobre 2021 au 31 octobre 2022 pour un coût horaire de 67 € accompagné d'une astreinte (forfait) d'un montant de 375 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les contrats de déneigement avec les entreprises Mulas et Trichard, approuve les tarifs pour la saison 2021/2022 et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats.

BATIMENTS

- 6- Commission « espace multiservices » : Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un espace multiservices (bibliothèque, salle de réunion, etc...). Il propose au conseil municipal de créer une commission « espace multiservices » qui sera composée du Maire, de l'adjoint aux bâtiments, de l'adjoint vie communale ainsi que de trois conseillers municipaux. Cette commission sera chargée du suivi du projet, de prendre en compte les demandes de toutes les associations, de rédiger le cahier des charges, et de suivre les travaux et sera supprimée dès achèvement des travaux. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la création de la commission communale dénommée « Espace Multiservices », nomme les membres de cette commission, à savoir : Monsieur Champale, Maire, Mme Labrosse, Adjoint aux bâtiments, Monsieur Desmonceaux, Adjoint Vie Communale, Madame Anne-Marie Ballon, Madame Sonia PEREZ et Monsieur Denis Dabonot, conseillers municipaux.
- 7- Convention mise à disposition bâtiment SDMIS : Suite à l'approbation de la convention par délibération en date du 16 juillet 2021 le SDMIS demande la modification de la convention : « Article 5 : Disposition financière : La mise à disposition est consentie à titre gratuit. L'entretien de fonctionnement comprenant le ménage, le changement des ampoules, etc, est à la charge du Centre de Secours de Poule-les Echarmeaux. » Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ECOLE SPORTS LOISIRS

- 8- Bilan camping municipal : Madame Croisat donne lecture du bilan de la saison du camping municipal : Total de campeurs = 215 / Total de nuitées = 425 / Total recettes hors taxe de séjour = 2 476 € (environ 40 € de pourboire). Concernant la provenance des campeurs 84 % sont Français, 14 % Néerlandais, 1% Italien et 1% Allemands.

9- Embellissement : installation des décorations de Noël le 27 novembre à partir de 9 heures.

QUESTIONS DIVERSES

10- Cérémonie du 11 novembre à 10 heures

11- Prochaine réunion de conseil municipal le 19 novembre 19h30

Séance levée à 20h07